



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
Suisse

Date: 30 octobre 2019
Nos réf: REG/IR/MF/R1-1446305
Contact: Mme M. de Bont-Vrolijk
Téléphone: +31 70 349 11 32

Vos réf:
Marque: FIRE RESISTANT CABLE SIMPLEX UK
Numéro de l'enregistrement international: 1446305

Avis de refus provisoire selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I *No. de l'enregistrement international:*
1446305

II *Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international:*
Burn Cable Management Systems Limited
C/O Cox Costello & Horne,
Langwood House,
63-81 High Street,
RICKMANSWORTH
Hertfordshire WD3 1EQ,
Grande-Bretagne.

III *Motifs de refus:*
(partiel) Le signe FIRE RESISTANT CABLE SIMPLEX UK est descriptif. Il est composé de la dénomination générique fire (anglais pour feu), de la qualité résistant (anglais pour résistant), des dénominations génériques cable (anglais pour câble), de l'abréviation usuelle en informatique simplex et de l'abréviation UK (pour United Kingdom : anglais pour Royaume Uni). Ces éléments peuvent servir à désigner l'espèce ou la qualité d'une partie des produits mentionnés en classe 9 à savoir "Câbles". Le syntagme formé est également descriptif. Le signe est en outre dépourvu de tout caractère distinctif. Le refus est basé sur l'article 2.2bis, alinéa 1er, sous b. et c., de la CBPI.

Pays: Belgique
ABR: ANRB
IBAN: BE68 0056 0010 0367 001
BIC: ABNA NL2A

Pays: Belgique
BNP Paribas Fortis
IBAN: BE24 0014 3183 0538
BIC: GEBA BEBB

Pays: Luxembourg
BGL BNP Paribas
IBAN: LU50 0030 0556 7130 0000
BIC: BGLL LU33

P.O. Box 90404
NL-2509 LK The Hague
t + 31 70 349 11 32
e info@bpi.int
i www.bpi.int



IV Refus partiel

V Articles de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle applicables: voir sous III.

VI Délai et modalités de réponse:

Le titulaire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la présente en vue de faire valoir ses droits. A cet effet il doit constituer un mandataire domicilié sur le territoire de la Communauté européenne ou l'Espace économique européen ou, à défaut, y indiquer une adresse postale. S'il n'est pas satisfait à ces modalités endéans le délai imparti, l'avis de refus provisoire devient définitif.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,

Karin Winkel
Chef Enregistrement